



NUMÉRO	SUJET
53-2025 - DISREN	Demande de crédit de CHF 253'188 pour la 2^e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Nyon
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Ville de Nyon réalise les travaux de requalification de la Route Suisse en traversée de localité, entre la rivière de l'Asse et le carrefour avec le chemin de la Banderolle (limite communale de Prangins). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la deuxième étape de requalification de la RC1, mesure inscrite au projet d'agglomération 2 du Grand Genève. Un cofinancement DISREN est sollicité pour les phases d'étude de projet (phase 3 DISREN) et de réalisation (phase 4 DISREN) et fait l'objet du présent préavis pour un montant de CHF 253'188.

Contexte / Enjeux

La Route Suisse ou RC1 est un axe routier majeur de l'arc lémanique et du district de Nyon. Depuis 2004, Région de Nyon et les communes travaillent ensemble pour requalifier progressivement cet axe en vue d'améliorer la sécurité des différents usagers (piétons, cyclistes, usagers des transports publics, automobilistes), de favoriser les accessibilités transversales, créer une vraie continuité des réseaux modes doux de Mies à Perroy et redéfinir un axe plus urbain mettant en valeur les paysages sur le Jura et le lac Léman.

La deuxième étape de requalification de la RC1 en traversée de localité de Nyon concerne le tronçon entre la rivière de l'Asse et la limite communale de Prangins. Cette sous-mesure d'aménagement fait partie de la mesure 12-16 déposée au projet d'agglomération 2 du Grand Genève (PA2). Cette mesure se décompose en quatre sous-mesures sur territoire vaudois et une sous-mesure sur territoire genevois.

Une convention partenariale a été signée à l'été 2020 entre les communes vaudoises et Région de Nyon, afin de convenir de la répartition du cofinancement fédéral au prorata du nombre de kilomètres par commune, selon le tableau ci-après.

	km	%	Cofinancement fédéral en CHF
Mesure 12-16.b.1 Requalification de la Route Suisse en traversée de localité de Coppet	1,05	20,63%	775'688
Mesure 12-16.b.2 : Requalification de la Route Suisse en traversée de localité de Prangins	1,10	21,61%	812'536
Mesure 12-16.b.3 : Requalification de la Route Suisse en traversée de localité à Rolle secteur Châtelain / Couronnette	0,90	17,68%	664'768
Mesure 12-16.b.4 : Requalification de la Route Suisse en traversée de localité à Nyon secteur Bois-Bougy / Rive	2,04	40,08%	1'507'008
TOTAL	5,09	100.00%	3 760 000

Concernant la requalification de la Route Suisse en traversée de localité à Nyon, la Ville a décidé de réaliser les travaux sur 3 périodes distinctes, au regard de différents projets connexes impactant directement la RC1. Ceci entraîne un redécoupage de la mesure 12-16.b.4 en 3 tronçons distincts :

- Tronçon Nyon Asse-Prangins : réalisation des travaux septembre 2025-septembre 2027
- Tronçon Nyon Bois-Bougy-Clémenty : réalisation des travaux 2028-2030
- Tronçon Nyon Rive (Clémenty-Asse) : réalisation des travaux 2032-2035

La subvention fédérale sera par conséquent répartie au prorata du nombre de kilomètres réalisés (même mode de répartition retenu qu'au titre de la mesure générale) :

	km	Cofinancement fédéral total en CHF	Tronçons d'aménagements	km	CHF
Mesure 12-16.b.4 : Requalification de la Route Suisse en traversée de localité à Nyon secteur Bois-Bougy / Rive	2,04	1'507'008	Tronçon Nyon Asse-Prangins	0,305	225'000 (243'225 TTC)
			Tronçon Nyon Bois-Bougy-Clémenty	0,800	591'000
			Tronçon Nyon Rive (Clémenty-Asse)	0,935	691'008

A titre d'information, sur le tronçon Nyon Rive, la Ville de Nyon poursuit l'objectif de repenser l'entier des espaces publics, de renaturer les rives du Léman et de s'inscrire ainsi dans un développement harmonieux et répondant aux enjeux de transition écologique. C'est pourquoi, la Ville renonce à percevoir la subvention fédérale attribuée à ce tronçon Nyon Rive (Clémenty-Asse) au titre de la mesure 12-16.b.4 du PA2. Elle présente une nouvelle mesure au titre du projet

d'agglomération du Grand Genève de 5^e génération avec un objectif de réalisation à l'horizon 2032-2035.

Objet de l'action proposée

Le projet de requalification concerne le tronçon en traversée de localité de Nyon compris entre la rivière de l'Asse et la limite communale de Prangins, soit un tronçon de 305 mètres. Ce projet, dans un souci de cohérence d'aménagement, a été conduit en coordination étroite avec la Commune de Prangins qui réalise en parallèle la requalification de la RC1 en traversée de localité, entre la limite communale de Nyon et le carrefour de la Bossière / Promenthoux. Les études et les appels d'offres en matière de travaux ont ainsi été mutualisés. Cependant, les coûts de travaux et les honoraires imputés à chaque maître d'ouvrage font bien l'objet de coûts distincts.



L'objectif de cette sous-mesure nyonnaise est d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers et usagers de l'axe, de diminuer les nuisances sonores, de permettre une meilleure continuité des itinéraires cyclables et piétonniers, de favoriser les modes de déplacements doux et de mieux intégrer la route dans son environnement construit et paysager. Le projet consiste ainsi à sécuriser les cycles en leur offrant un site propre, en diminuant le gabarit de la chaussée, afin de faire respecter la vitesse de 50km/h et d'apporter une touche paysagère le long des murs de clôture côté Jura pour rendre le parcours plus agréable et favoriser la biodiversité.

Plus précisément, les futurs aménagements prévoient la mise en place :

- d'une chaussée d'une largeur de 6 m, recouverte d'un revêtement phono absorbant
- de trottoirs d'une largeur de 3,5 m côté Jura permettant d'accueillir des pistes différenciées vélos/piétons, séparées par du marquage au sol et d'une largeur de 2,5 m côté Lac, permettant d'accueillir une piste mixte vélos/piétons, sans marquage
- de deux traversées piétonnes réalisées à proximité du chemin du Vallon et de la Banderolle sans îlots de protection considérant la largeur réduite de la chaussée
- de trottoirs traversants permettant d'assurer la continuité des aménagements pour les modes actifs au niveau des débouchés du chemin du Vallon et du chemin de la Banderolle
- de nouveaux mâts pour l'éclairage public avec des luminaires de dernière technologie LED évolutifs
- de nouveaux ouvrages de collecte des eaux de ruissellement

Les plans d'aménagement et les coupes-types sont disponibles dans l'annexe 2 (plans du projet).

Financement

La Ville de Nyon, en tant que maître d'ouvrage du projet de requalification de la RC1 2^e étape en traversée de localité, sollicite une participation DISREN pour la phase d'étude de projet (phase 3 DISREN) et pour la phase de réalisation (phase 4 DISREN). Le tout est aujourd'hui chiffré à CHF 1'910'512 (TTC). Le Conseil communal de Nyon a d'ores et déjà voté le 4 septembre 2023 un préavis afin de financer l'entier des coûts d'études et de réalisation.

Les fonds tiers connus ont ensuite été déduits. Ils se montent au total à CHF 795'705 (TTC) :

- La Confédération (ARE) cofinance les mesures inscrites au PA2 à hauteur de 40%. Pour la mesure 12-16, la convention partenariale précise la répartition entre les maîtres d'ouvrage vaudois pour les sous-mesures, soit CHF 243'225 (TTC) pour le tronçon Nyon Asse-Prangins.
- La Confédération (OFEV) via le Canton (DGMR) va consentir à une subvention fédérale pour le cofinancement des éléments contre le bruit (revêtement phonoabsorbant), pour un montant prévisionnel de CHF 31'174 (TTC).
- L'Etat de Vaud cofinance les aménagements de mobilité douce au titre :
 - des mesures inscrites au projet d'agglomération du Grand Genève. Ce cofinancement est de 15% pour les linéaires de mobilité douce, soit CHF 128'006 (TTC).
 - de sa stratégie cantonale de promotion du vélo 2035. Ce cofinancement s'établit à 50% des dépenses de construction, de correction et d'entretien du réseau cyclable structurant cantonal éligibles, soit un montant de subvention de CHF 159'100 (TTC).
- L'Etat de Vaud cofinance les travaux de réaménagement de la chaussée sur route cantonale en traversée de localité selon l'art. 56 LRou. La subvention est évaluée à CHF 234'200 (TTC) au titre de ce projet, soit 40,6% des dépenses subventionnables.

Afin de pouvoir déterminer la part à charge du cercle solidaire DISREN, il a été fait la distinction entre les éléments d'intérêt régional éligibles au subventionnement par le DISREN et ceux d'intérêt purement local à charge de la Ville de Nyon, selon le devis de soumissions rentrées. Ces pourcentages sont ensuite appliqués aux honoraires et aux frais divers, afin de définir la part régionale subventionnable par le DISREN. Cette répartition a été effectuée selon les mêmes critères que ceux retenus au titre des projets de requalification de la RC1 déjà cofinancés par le DISREN.

Les éléments d'intérêt local, non subventionnables par le DISREN, s'élèvent à CHF 174'899 (TTC) et concernent :

- 50% des coûts d'éclairage public
- 100% des plantations
- les honoraires et divers et imprévus au prorata des coûts de travaux

Les éléments d'intérêt régional, qui permettent de définir les montants à la charge des cercles porteur et solidaire, s'élèvent à CHF 1'735'613 (TTC) et concernent pour ce projet :

- 100% des coûts de génie civil, de marquage et de signalisation
- 50% des coûts d'éclairage public
- les honoraires et divers et imprévus au prorata des coûts de travaux

Sur cette base et selon les principes de cofinancement du DISREN pour les infrastructures routières, la part du cercle solidaire se monte à 25% des coûts d'intérêt régional, soit CHF 253'188 (TTC).

Tableau de répartition DISREN :

	Phases 3 et 4 DISREN	
	Mode de financement	Réalisation [CHF TTC]
Coût total CHF (TTC)		1'910'512
Porteurs	Nyon porteur	759'564
Région	Cercle solidaire 53-2025-DISREN	253'188
Fonds tiers	Confédération Canton Nyon (intérêt local)	897'761

Conformément aux dispositions proposées dans le préavis 58-2020, un montant correspondant à l'accompagnement opérationnel de Région de Nyon sera refacturé à la commune porteuse. Il est calculé sur une base forfaitaire maximum de 2% du montant de la part d'intérêt régional du projet pour les phases 3 et 4 DISREN, soit CHF 20'255.

Calendrier

Septembre 2023	Vote du préavis communal
Mars 2024	Dépôt du dossier de demande de cofinancement fédéral
Mai 2025	Signature de la convention DISREN (Nyon-Région)
Septembre 2025 – septembre 2027	Travaux de réalisation

Communication

Aussi bien la Ville de Nyon que Région de Nyon mentionneront dans leur communication commune ou respective, orale ou imprimée, les soutiens financiers des partenaires.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	La réalisation d'un nouveau tronçon de la Route Suisse, mesure inscrite au PA2 du Grand Genève qui est un des projets phares portés par Région de Nyon et les communes desservies par la Route Suisse.
Bénéfices pour les communes	Une subvention DISREN qui confirme l'appui financier et technique de Région de Nyon à la Ville de Nyon.
Bénéfices pour les habitantes et habitants	Une amélioration de la qualité de vie le long de la RC1 en traversée de localité à Nyon notamment par la réduction du bruit routier et des nouveaux aménagements pour les modes doux.

Conclusion

Le projet de réaménagement du tronçon en localité de la Route Suisse de Nyon, entre la rivière de l'Asse et le carrefour avec le chemin de la Banderolle (limite communale de Prangins), poursuit la mise en œuvre de la 2^e étape de la requalification de la RC1 après la réalisation du tronçon de Coppet en 2022 et les travaux en cours relatifs à la requalification de la RC1 en localité de Rolle.

L'aménagement proposé sur ce tronçon vise à redistribuer la chaussée pour l'ensemble des usagers et usagers (piétons, cycles, transports publics et véhicules motorisés), afin de sécuriser et rendre confortable la circulation sur cet axe structurant mais aussi pour les riverains avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant, une nouvelle végétation et des espaces publics apportant une réelle qualité urbaine.

Le projet est cofinancé par la Ville de Nyon en tant que maître d'ouvrage, la Confédération à travers le projet d'agglomération du Grand Genève et les mesures pour la réduction du bruit routier, ainsi que le Canton de Vaud via des soutiens en faveur des cycles et de l'entretien des routes cantonales. La participation de Région de Nyon à travers le cercle solidaire DISREN viendra subventionner la part à charge de la Ville. Ce tronçon portera à plus de 7 km le linéaire de route requalifiée sur la Route Suisse dans le district.

Annexes

- Fiche de répartition financière DISREN
- Plans du projet

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- | | |
|---------|---|
| vu | le préavis du Comité de direction 53-2025-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 253'188 (TTC), |
| ouï | le rapport de la Commission ad hoc, |
| ouï | le rapport de la Commission des investissements régionaux, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| décide | 1. d'accorder le crédit de CHF 253'188 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de requalification de la RC1 2 ^e étape en traversée de localité de Nyon.

2. d'imputer le montant total de CHF 253'188 (TTC) sur le compte d'investissement DISREN. |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 10 avril 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	RC1 2 ^e étape Nyon Asse-Prangins			
Numéro de préavis	53-2025-DISREN			
Communes territoriales	Nyon			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

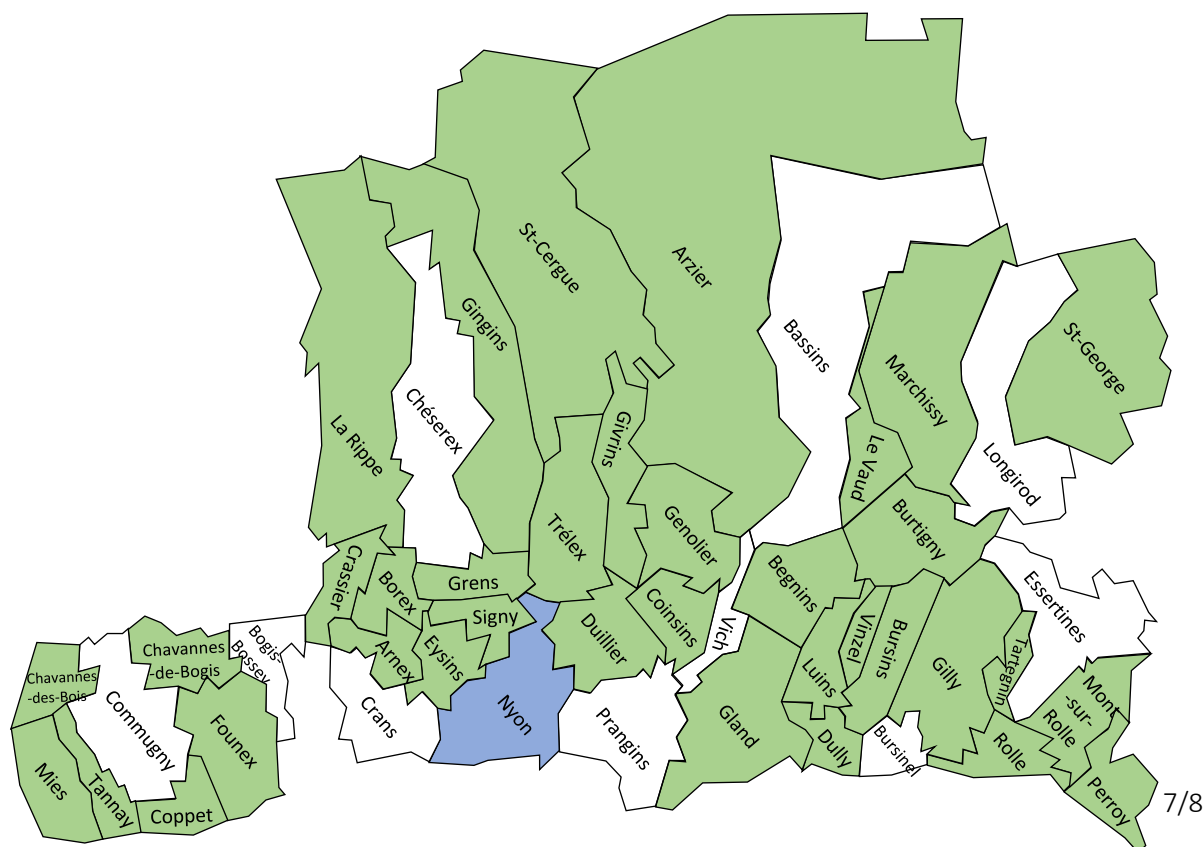
Financement du projet

Coût total du projet	1'910'512	100%
Fonds tiers	795'705	42%
Part locale	102'056	5%
Part régionale	1'012'751	53%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire bénéficiaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Nyon	75%	759'564
Porteur B	Aucune	0%	0
Solidaire A	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Vinzel	25%	253'188
Solidaire B	Aucune	0%	0



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Nyon, commune territoriale
Porteur B	Aucune
Solidaire A	Toutes les communes membres du DISREN hors commune porteuse
Solidaire B	Aucune

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitant-es/cercle	Coût/habitant-e (CHF)
Porteur A	759'564	23'328	32.56
Porteur B	0	0	0.00
Solidaire A	253'188	67'681	3.74
Solidaire B	0	0	0.00

La répartition des montants pris en compte est établie sur la base des dernières données officielles en notre possession.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	5,26%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,05 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2023

Impact en % (avant compensation)	5,26%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,05 pt